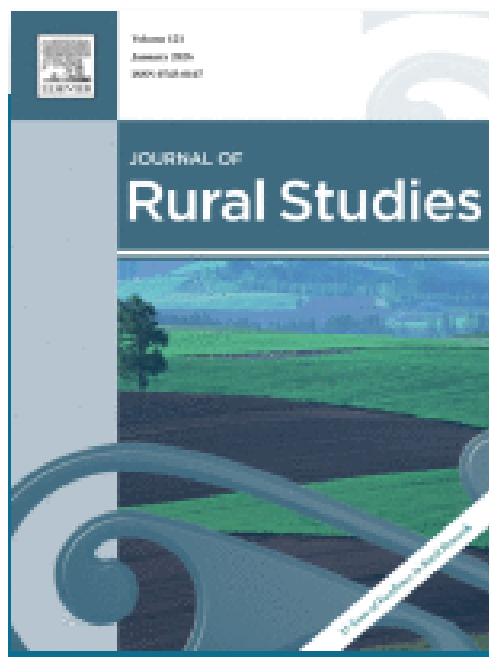


# Les travailleurs de l'Est et l'exception agricole en matière de droit du travail

31 janvier 2026



Paru en janvier 2026 dans le *Journal of Rural Studies*, un article étudie la manière dont la presse locale allemande décrit le recours aux saisonniers agricoles venus d'Europe de l'Est, principalement de Pologne et de Roumanie. Ceux-ci représentent une part importante de la main-d'œuvre agricole salariée (de l'ordre de 28 %). Ils sont présentés comme indispensables, professionnels, robustes et adaptés à des tâches jugées trop pénibles pour les travailleurs locaux. Ils accomplissent, sur de courtes périodes, pour un faible salaire, un travail manuel difficilement automatisable, comme la récolte des asperges. Leur fidélisation entraînerait leur compétence. Le fait de travailler en Allemagne (tout en vivant dans le pays d'origine) et de revenir régulièrement est décrit comme un avantageux pour tous. Ce récit journalistique tend à « invisibiliser » la précarité. Une large majorité des travailleurs sont exclus du système de sécurité sociale allemand, ce qui reporte les dépenses de santé sur les pays d'origine. La presse évite d'évoquer les rapports de pouvoir sur lesquels repose ce modèle d'emploi, et les articles expriment l'inquiétude de perdre cette main-d'œuvre, les Polonais et plus récemment les Roumains trouvant de meilleures opportunités dans leurs propres pays.

Source : [Journal of Rural Studies](#)